

Compte rendu approuvé du Conseil Scientifique de l’Inrap du 28 juin 2011

La séance, commencée à 10 h, est présidée par Jean-Paul Jacob, président de l’Inrap, en présence de Pascal Depaepe, directeur scientifique et technique, de Anne Augereau, directrice scientifique et technique adjointe, de Mark Guillon, chef du service programmation de la direction scientifique et technique.

Membres présents

Ginette Auxiette (Inrap) ; Elise Boucharlat (IGAPA) ; François Gentili (Inrap) ; Jean-Marc Séguier (Inrap) ; Philippe Soulier (CNRS) ; Boris Valentin (Univ.) ; Jan Vanmoerkerke (MCC).

Soit 7 présents + 1 voix : L. Thomashausen donne pouvoir à Jean-Marc Séguier.
Le quorum est atteint.

Membres excusés

François Baratte (CNRA) ; Jean-François Berger (CNRS) ; Dominique Castex (Univ.) ; Isabelle Catteddu (Inrap) ; Xavier Deru (Univ.) ; Quitterie Cazes (Univ.) ; Claude Héron (Coll. Ter.) ; Martine Joly (Univ.) ; Anne Lehoërff (Univ.) ; Murielle Leroy (SRA) ; Patrick Pion (Univ.) ; Gilles Sauron (Univ.) ; Isabelle Théry-Parisot (CNRS) ; Laurent Thomashausen (Inrap).

Ordre du jour

1. Point d’information sur le bilan de la procédure de nomination au choix au titre de 2009 et sur l’évolution de la procédure au titre de l’année 2010.
2. Propositions de requalification en catégorie 4, émises par la commission de requalification pour les agents de catégorie 2 et 3 (pour avis).
3. Projet de décret permettant la prorogation des mandats des membres du Conseil scientifique.
4. Congés recherche et fin de thèse (pour avis).
5. Point d’information sur les projets d’activité scientifique (PAS) 2011 et 2012.
6. Point d’information sur les fouilles programmées en France et à l’étranger.
7. Approbation des comptes-rendus de CS

Secrétaire de séance

Bénédicte Quilliec

Introduction

Service programmation

Jean-Paul Jacob commence la séance par une présentation du service programmation de la DST, suite à l'arrivée début juin 2011 de Bénédicte Quilliec.

Mark Guillon, chef de service ;

Gérard Bataille, chargé des partenariats ;

Bénédicte Quilliec, chargée du suivi des activités scientifiques et des travaux du conseil scientifique.

Concernant les partenariats, J.-P. Jacob fait référence à un article récent dans la Gazette des communes (Mai 2011¹), à l'occasion des « Journées de l'archéologie ». Il constate qu'il n'y a pas assez de conventions avec les collectivités, mais note également que toutes ne désirent pas en avoir.

Taxe d'apprentissage

Dans le cadre des partenariats avec les UMR et les Universités, les partenaires sont assujettis à une taxe d'apprentissage (70 à 80 000€). L'Inrap a choisi de flécher cette taxe en direction des Universités avec lesquelles il est en collaboration.

1. Point d'information sur le bilan de la procédure de nomination au choix au titre de 2009 et sur l'évolution de la procédure au titre de l'année 2010

Nathalie Mauger présente au conseil scientifique un point sur l'évolution de la procédure de nomination au choix au titre de l'année 2010.

Les membres demandent que les tableaux présentés en séance soient joints au compte-rendu du conseil scientifique, ainsi que la note du directeur général intitulée « Modifications de la démarche de nomination au choix suite au bilan de l'exercice 2009 » qui leur a été adressée, dûment signée (cf tableaux 1 et 2 et annexe 1). Ils insistent sur la question de la fourniture du CV, nécessaire à l'appréciation de l'activité professionnelle de l'agent par le conseil scientifique. Nathalie Mauger explique que le CV est demandé à chaque campagne, car l'activité de l'agent a évolué et nécessite une réactualisation de sa part. Un effort de communication sera fait pour la procédure 2010 sur l'existence d'un modèle à remplir. Il est souhaité également que les appréciations portées par les supérieurs hiérarchiques soient équitables et que les observations manuscrites soient rédigées de manière lisible.

2. Propositions de requalification en catégorie 4, émises par la commission de requalification pour les agents de catégorie 2 et 3 (pour avis).

Philippe Berthier présente au conseil scientifique les travaux de la commission de requalification, afin de recueillir l'avis du conseil sur les propositions émises en vue d'une requalification. Ces travaux concernent les agents de catégories 2 et 3 sollicitant un passage en catégorie 4. Certains agents ont été examinés par la sous-commission scientifique et technique, et d'autres par la commission mixte, en fonction de la nature de leurs activités.

¹ <http://www.lagazettedescommunes.com/65671/le-president-de-linrap-appelle-a-une-relation-d%e2%80%99egal-a-egal-avec-les-services-archeologiques-territoriaux-agrees-%c2%bb/>

Après avoir rappelé les différentes étapes du dispositif, les conditions d'éligibilité et le fonctionnement de la commission, Philippe Berthier attire l'attention du conseil sur certains points :

- la commission a pu travailler dans la continuité des travaux déjà effectués pour la tranche précédente (passage en catégorie 3), 9 membres sur 16 ayant pu être reconduits,
- la commission a rencontré des difficultés liées à la nature même de l'exercice, et qui ont rendu le travail plus long et plus ardu :
- frontières pas toujours clairement dessinées entre les catégories (responsable d'opération)
- reconnaissances des spécialités à l'Inrap,
- fonctions ne faisant pas l'objet habituellement d'un recrutement en catégorie 4 (topographe, dessinateur/infographe, gestionnaire de mobilier, etc...)
- la répartition hommes/femmes au sein des candidatures et des résultats laisse apparaître des inégalités évidentes ; le conseil scientifique souhaite que la direction de l'établissement mette en place une politique de traitement de ces inégalités.

Par ailleurs, Philippe Berthier soumet au conseil scientifique une question posée par la commission de requalification. Elle concerne l'opportunité de faire passer de la catégorie 3 à la catégorie 4 un agent dont l'activité s'exerce en numismatique, sachant qu'il ne s'agit pas pour l'instant d'une spécialité reconnue à l'Inrap.

La question des diplômes des spécialistes est alors abordée.

B. Valentin propose que l'Inrap se fasse aider des universités en ouvrant la discussion sur les attentes et les besoins de l'Institut. Certains agents, pourraient obtenir leurs diplômes et accéder ainsi au statut de spécialiste, via par exemple les validations des acquis de l'expérience (VAE) ; mais il s'agit d'une procédure longue et lourde, qui n'est pas adaptée pour tous.

J.-M. Séguier pense qu'il ne faut pas reporter sur la commission de requalification les problèmes de reconnaissance de spécialistes. Ce sont des problèmes à évaluer pour une nouvelle spécialité et la requalification doit se faire pour un même « statut ».

A la demande de G. Auxiette, pour qu'une veille soit faite sur les personnes qui ne feront jamais les VAE ni ne se manifesteront, J.-P. Jacob répond que l'évaluation scientifique des agents permettra de les identifier. G. Auxiette n'est pas d'accord car il y a quantité de rapports n'aboutissant à aucune publication et que, par conséquent, on n'identifiera pas ces personnes.

La DST revient sur la définition du spécialiste et des spécialités à l'Inrap et sur leur nombre par rapport aux besoins de l'archéologie préventive. Certaines sont indispensables dès le diagnostic (ex. céramologue et géomorphologue), mais il existe un maillage géographique selon les besoins régionaux, interrégionaux et nationaux. D'un point de vue personnel, un spécialiste doit avoir un diplôme dans sa spécialité, travailler pour plusieurs RO et exploiter ses travaux dans des programmes de recherche et surtout publier. L'Inrap aura besoin du CS pour mieux définir les spécialités.

La DST travaille sur ces questions, qui reviendront devant le conseil scientifique en temps utile. S'agissant de la requalification, il est décidé que la question de la requalification de l'agent concerné peut être résolue par l'examen des activités mises en œuvre, nonobstant le domaine dans lequel elles s'exercent. En l'occurrence, l'agent ne peut pas être considéré comme un spécialiste, son activité relevant plutôt de la description et du classement des pièces découvertes, plutôt que de l'analyse, de l'étude et de la recherche. Par conséquent, le conseil scientifique donne un avis défavorable à la requalification de cet agent.

Le président soumet les propositions de la commission de requalification au vote du conseil scientifique. Celui-ci donne un avis favorable à la requalification des agents pour lesquels la commission a donné un avis favorable, à l'exception de Florence Moret-Auger (numismate).

3. Point d'information sur le projet de décret permettant la prorogation des mandats des membres du Conseil scientifique.

La prorogation de l'actuel conseil scientifique a été acceptée. La date exacte de fin de n'est pas encore définitive.

A titre personnel, Boris Valentin tient à exprimer sa satisfaction mais également son désarroi à la direction générale, sentiments partagés par plusieurs membres du CS. Une satisfaction collective d'abord devant la décision finale de ne pas remettre en cause le principe de l'élection du conseil scientifique. Un désarroi ensuite concernant la forme choisie pour annoncer, lors du CS du 15 mars 2011, lors des questions diverses, un projet voulant que les membres du CS soient à présent nommés et non élus. La représentativité par périodes et par zones géographiques, évoquée par A. Roffignon, ne justifiait en rien une telle modification. Ce n'est que par mail, le 18 mai 2011, que l'Inrap a fait machine arrière précisant qu'il s'agissait en réalité d'une proposition à discuter, ce qui n'a pas été présenté comme tel.

J.-P. Jacob souhaite que le CS joue tout son rôle : le recrutement d'une nouvelle personne au service programmation a justement pour objectif (entre autre) de mieux suivre les travaux avec le CS.

J.-P. Jacob insiste sur le fait que la constitution des listes électorales est un processus très long et que, donc, le choix d'une nomination était une simplification, d'autant qu'il existe quand même quelques déséquilibres chronologiques et géographiques que les nominations (quelques unes seulement) pourraient pallier.

Le problème du renouvellement du CS reste la lenteur et la complexité de la procédure pour les élections (6 mois).

B. Valentin revient sur le déséquilibre géographique et s'interroge sur son importance réelle.

Pour A. Augereau, le but véritable est surtout de susciter des candidatures mais cela donne peu de résultats. P. Depaepe rappelle, à titre d'exemple, le report du collège culture faute de candidat aux élections précédentes.

P. Soulier évoque les problèmes de financement par le Ministère de la recherche et l'évaluation AERES qui est une procédure lourde. Il faut réfléchir au problème de l'évaluation scientifique des agents en plus de l'évaluation simple. S'il y a des élections, avec mobilisation des corps électoraux, cela signifie que les membres s'impliquent pour défendre certaines visions de l'Inrap. Enfin, B. Valentin termine sur une « note solennelle », soulignant que cette mobilisation des membres du CS a été à la hauteur de leur attachement à l'Inrap.

4. Congés recherche et fin de thèse

Avant de commencer, J.-Paul Jacob précise que toutes les demandes ne pourront pas être honorées, mais que cela ne doit pas influencer les avis de chacun. Même si la priorité de l'Inrap est mise afin que les agents soutiennent leurs diplômes, malgré un avis favorable, il est possible qu'il n'y ait pas un suivi dès 2011. Cela posera à terme des problèmes car, quand il s'agit d'une thèse, il faut voir avec le directeur de thèse si les contraintes sont reportables ou non.

Tout ce qui est accordé sur des congés recherche (560 JH) et sur des congés fin de thèse (260 JH) est enlevé des autres projets scientifiques (17 000 JH).

Les membres du CS demandent qu'un retour sur investissement puisse leur être présenté. Il serait en effet intéressant de calculer combien de congés de fin de thèse ont abouti à une soutenance depuis la création de l'Inrap en 2001.

A l'issue des décisions, il y aura, au prochain CS, un retour avec arbitrage, validation et répartition sur les années à venir.

Congés fin de thèse

Quatre dossiers de demande de congés fin de thèse étaient à l'ordre du jour (cf. tableau 3 détails) :

- trois ont reçu un avis favorable,
- un est ajourné.

• Michel Brenet : avis favorable à l'unanimité.

• Frédérique Blaizot : demande acceptée avec 7 voix et une abstention.

Remarque de B. Valentin : peut-être pour les monographies de sites, faut-il s'approcher pour la thèse d'une formule publiable rapidement et si possible au format Inrap.

• Anna Baudry-Dautry : avis favorable à l'unanimité.

• Laurence Bonnabel : demande ajournée à l'unanimité pour cause de rapports en retard.

Il s'agit de deux demandes cumulées, de congé fin de thèse et de congé recherche.

En complément d'information, P. Depaepe précise que L. Bonnabel a prévu de rendre cinq rapports d'ici septembre 2011.

Plusieurs problèmes sont évoqués : la lecture du dossier, et par conséquent l'émission d'un avis, sont rendues très difficiles par un problème d'interpénétration des deux demandes. La planification des tâches de l'agent et la part des travaux à réaliser (travail personnel et travail collectif) sont mal définies. Par ailleurs, un certain nombre de PAS doivent être terminés avant la thèse car L. Bonnabel aura besoin des données (PAS pluridisciplinaire).

Il est vivement conseillé à l'agent de faire des propositions réalistes pour une prochaine demande.

Congés personnels de recherche

Neuf dossiers de demande de congés pour travaux personnels de recherche étaient à l'ordre du jour (cf. tableau ci-dessous pour détails) :

- trois ont reçu un avis favorable ;
- deux ont été rejetés ;
- quatre ont été ajournés.

• Laurence Bonnabel : avis défavorable à l'unanimité (cf. congé fin de thèse).

• Elsa Saget-Basseuil : avis défavorable à l'unanimité

La commission considère que les quatre mois qui lui ont été accordés en 2010 dans le cadre d'un congé fin de thèse auraient dû être suffisants pour terminer son mémoire.

- Sophie Clément : avis défavorable à l'unanimité

Les demandes ne sont pas prioritaires quand les données ne sont pas issues de l'archéologie préventive nationale, ce qui est le cas pour ce dernier.

- Anne-Marie Jouquand-Thomas et Alain Wittmann : demandes ajournées avec demande d'expertise à l'unanimité.

Ce sont deux demandes faisant partie d'un même projet de publication (Ilôt des cordeliers, Poitiers).

P. Depaepe précise en complément qu'il y a déjà eu un gros investissement dans ce projet (APP).

L'avis de la DST est donc le suivant : il serait utile d'avoir une expertise de ce dossier afin de connaître son état d'avancement. Avis défavorable à l'unanimité, ajournement.

- Philippe Chapon : demande ajournée à l'unanimité.

M. Guillon s'interroge sur la recevabilité de cette demande, puisqu'il s'agit d'une fouille programmée triennale avec publication. Une demande de ce type doit être appuyée de l'avis CIRA.

- Rebecca Peake : avis favorable à 7 voix (50 JH) et une abstention.

En complément d'information, A. Augereau précise qu'il y a eu une mauvaise appréciation initiale des moyens à investir sur ce chantier (les exigences de l'aménageur ont obligé l'Inrap à faire la fouille avec des budgets réduits). En accord avec le SRA, il a été décidé qu'un « rapport documentaire » serait rendu, ce qui a été fait. Il a été validé par la Cira. L'Inrap s'est engagé dans une publication à la hauteur de l'intérêt du site.

G. Auxiette précise qu'il n'y a pas de site comparable en Europe.

- Alain Henton : avis favorable à l'unanimité, mais d'une durée de 6 mois.

Cette demande avait été ajournée en 2010. Dans cette nouvelle demande, A. Henton a bien tenu compte des remarques de Jan Vanmoerkerke.

- Colette Castrucci : avis favorable à l'unanimité, mais pour 2 mois.

En conclusion, J.-P. Jacob précise qu'il est d'accord pour la diffusion de l'avis des rapporteurs.

5. Point d'information sur les projets d'activité scientifique (PAS) 2011 et 2012.

La consommation au 30 avril 2011 n'est que de 12% car la prise des JH PAS est fortement liée à la saisonnalité des activités de terrain.

La prochaine modification du calendrier des PAS permettra certainement une amélioration de la consommation en début d'année, avec un rendu des rapports d'activités toujours en novembre. L'avantage de cette modification est un arbitrage qui se termine en fin d'année, avec la possibilité pour les agents de démarrer leurs PAS dès janvier.

6. Point d'information sur les fouilles programmées en France et à l'étranger.

M. Guillon précise qu'une fouille programmée Inrap ne peut pas, dans le cadre des PAS, cumuler plus de 40 JH, sous la forme de 30 JH maximum pour le RO et 10 JH de prestations techniques ou scientifiques.

P. Depaepe rappelle les procédures et le rattachement à la DST des activités internationales. Il souhaite une harmonisation des attributions de moyens, car c'est généralement en défaveur des fouilles en France. Il faut pouvoir caler les interventions en France et l'étranger (planning).

B. Valentin souhaite connaître avec qui ont lieu les conventionnements à l'étranger et quelles orientations les rapporteurs du CS doivent adopter.

J.-P. Jacob répond qu'il y a peu de RO Inrap et qu'il faut privilégier les coopérations et les missions françaises.

Les 3 grandes orientations sont :

- Les recommandations géographiques du Ministère de la Culture (en l'occurrence, l'Afrique noire mais aucun projet n'est en cours) ;
- Les collaborations avec d'autres institutions (sauf exception, on ne veut pas développer de missions Inrap à l'étranger) ;
- Privilégier les collaborations scientifiques avec une institution de recherche française (mais attention au cumul d'activités).

7. Approbation des comptes-rendus de CS

Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 25 novembre 2010

Après quelques remarques de forme, le compte rendu du conseil scientifique du 25 novembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil scientifique des 15 et 16 décembre 2010

Après quelques remarques de forme, le compte rendu du conseil scientifique des 15 et 16 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

• Les dates des prochains CS sont :

- Mardi 20 septembre 2011.
- Mardi 22 et mercredi 23 novembre 2011 (commissions PAS)

La séance est levée à 18h.

Tableaux 1 et 2.

	Population éligible (par catégorie cible)	Recrutement externe au moins 50% au plus 70%	Recrutement interne au moins 30% et au plus 50%			Recrutement Total	Potentiel Nomination par rapport à la population éligible (hypothèse 60/40)	Taux nomination réalisé par rapport à la population éligible	
			Recrutement interne au plus 1/3	Nomination au moins 2/3 théorique	Nomination réalisée				Hypothèse médiane 60/40
Filière Administrative									
Cat 2									
Cat 3	14	23		15	3	38	107%	21%	
Cat 4	66	10		7	12	17	11%	18%	
Cat 5	26	2		1	5	3	5%	19%	
s/TOTAL	106	35		23	20	58	22%	19%	
Filière Scientifique et Technique									
Cat 2		19	1			20			
Cat 3	310	26	13	4	3	43	1%	1%	
Cat 4	286	13	7	2	6	22	1%	2%	
Cat 5	181	3	1	1	9	5	1%	5%	
s/TOTAL	777	61	22	7	18	90	1%	2%	
TOTAL	883	96	22	30	38	148	1%	4%	

1. Modalités d'application des obligations réglementaires

Pour l'exercice à mener au titre de l'année 2010, il est proposé de respecter les dispositions réglementaires avec une répartition par catégorie en utilisant pleinement les possibilités de ventilation par filière de manière à ne pas aggraver le déséquilibre entre filière.

	Filière Administrative				Filière Scientifique et Technique (incluant le report des 2 posts non pourvus au titre de 2009)				Totaux des postes
	Recrutement externe	Recrutement interne	Nominations au choix (70/30)	Total	Recrutement externe	Recrutement interne	Nominations au choix (30/70)	Total	
Cat 2	2	0	0	2	5	4	0	9	11
Cat 3	12	1	4	17	6	4	11	20	37
Cat 4	9	0	4	13	2	1	5	7	20
Cat 5	1	0	0	1	0	1	0	0	1
TOTAL	24	1	8	33	13	10	16	36	69

congrès fin de thèse															
prénom & nom	IR	diplôme	directeur de thèse	sujet	CS	avis DIR AST	rapporteurs	Avis rapporteur	avis CS	Mois demandés	Mois accordés	si refus motif	décision	obs	Planning prévisionnel
Michèle BRENET	GSO	thèse doctorat Bordeaux 1	Jacques JALBERT (Anne DELAGNES)	lithique Paléo moyen Dordogne	26-juin	favorable	Boris Valentin Paricot Isabelle Thierry-Boucard	BV: favorable ITP: non rendu	FAVORABLE sous réserve d'un avis favorable du 2ème rapporteur	4 mois			OK	CS-2009 avis favorable Congé recherche -12 mois (Valentin, Verjux)	Juin, Août, Septembre et Octobre 2011
Frédérique BLAZOT	RAA	thèse doctorat Bordeaux 1	Henri DUDAY	fun. Médiéval Les Ruelles Sarris, Saône archéococ. Age du Fer Ouest de la Gault	26-juin	favorable	Clotilde Cazas Elise Boucard	CC: favorable EB: favorable 2-3	FAVORABLE	2 mois	2		OK	CR de 1 an en 2009	soutenance prévue automne 2011
Ana BAUDRY-DAUTRY	GSO	thèse doctorat Rennes 1 - UMR 6586	Marie-Yvane DAIRE (Sébastien LEPTÉZ)	Per Coust de la Gault	26-juin	favorable	Ghelle Auvette Patrick Pion	GA: favorable PP: favorable	FAVORABLE	4 mois	4		OK		mars à juin 2012
Laurence BONNABEL	GEN	thèse doctorat Paris 1-UMR 7041	Jean-Paul DEMOULE	anthropo. Age du Fer Champagne-Ardennes	26-juin	favorable	J-M. Segulier D. Castex	JMS: favorable DC: favorable	AJOURNE au prochain CS	4 mois		pour cause de rapports en retard	Ajourné		

6

Congrès pour fin de thèse. Demandes 2011 - Conseil scientifique du 28 juin 2011

congrès recherche																
prénom & nom	IR	diplôme ou projet	directeur de thèse	sujet	CS	avis DIR AST	rapporteurs	Réponse rapporteur	avis CS	MOIS demandés	MOIS accordés	si refus motif	Décision	obs	Planning prévisionnel	
Elsa SAGETAT-BASSEUIL	MED	thèse doctorat Aix-Marseille 1	Xavier LAFON	arch. Pré-augustéenne Glanum	26-juin	favorable	Gilles Saunon Marlène Joby	GS: favorable MJ: favorable	DEFAVORABLE	1 mois		a déjà bénéficié d'un congé de recherche estimé suffisant par le CS	Refusé	Congé Fin de Thèse de 80 jrs. CS déc. 2009 (mars à juin 2010)	soutenance prévue automne 2011	
Sophie CLEMENT	CIF	thèse doctorat Nanterre - UMR 7055	Hélène ROCHE (Pierre-Jean TEXIER)	percussion tendre org., Acheuléen Afrique	26-juin	favorable	Philippe Soulier Boris Valentin	PS: favorable BV: favorable	DEFAVORABLE	12 mois (178 jours)		avis contraires sur la recevabilité de ce dossier, pas archéo préventive. Mais revoir dossier	Refusé	Ajourné en 2010. Pas archéo préventive.	1er septembre 2012	
Anne-Marie JOUQUAND-THOMAS	CIF	publication monographie		let des Cordeliers, Poitiers, Antiquité	26-juin	favorable	Gilles Saunon Marlène Joby	GS: favorable MJ: favorable	AJOURNE sous bénéfice d'inventaire - EXPERTISE demandée	12 mois		Il y a déjà eu un investissement important ACR, APP /PAS. Une expertise est utile avant de se prononcer favorablement	Ajourné	APP en mai 2003		
Alain WITTMANN	RAA	publication monographie		ceram. lot des Cordeliers, Poitiers, Antiquité	26-juin	favorable	Gilles Saunon Marlène Joby	GS: favorable MJ: favorable	AJOURNE - demande	2 mois		cf. Jouquand	Ajourné			
Laurence BONNABEL	GEN	publications monographies de nécropole		anthropo. Age du Fer Champagne-Ardennes	26-juin	défavorable	J-M. Segulier D. Castex	JMS: défavorable DC: défavorable	AJOURNE	12 mois		cf. rapporteurs	Ajourné			
Philippe CHAPON	MED	programme th. annuelle, rapport, proposition		feuille antique Vernègues, 13	26-juin	favorable	Xavier Denu Marielle Leroy	XD: favorable ML: non rendu	AJOURNE	12 mois		avis CIRA manquant. Réfléchir si CR possible si feuille programmée (probablement non)	Refusé	4 mois en 2012, 4 mois en 2013 et 4 mois 2014	dernier trimestre 2011	
Rebecca PEAKE	CIF	publication monographie		Villiers-sur-Seine Bronze/Fer	26-juin	favorable	Jan Vannmoekerke Patrick Pion	JV: favorable PP: favorable	FAVORABLE	2,5 (50 jours)	2,5		OK			
Alain HENTON	NP	thèse doctorat Gent	Jean BOURGEOIS	ceram Bronze final-ier Fer Haut-Bassin de l'Escaut	26-juin	favorable	Jan Vannmoekerke Anne Lehoerf	JV: favorable AL: favorable	FAVORABLE mais durée à voir	12 mois	6		OK	ajourné en 2010, mention avis des rapporteurs	janv-12	
Colette CASTRUCCI	MED	publication de thèse (Aix-Marseille)	Regis BERTAND	Marseille moderne, contemporain	26-juin	favorable	Elise Bouchinat Claude Héron	EB: favorable 1mois CH: favorable	FAVORABLE 2 mois	4 mois	2		Ok		sept-11	
											10,5					

Congrès pour travaux personnels de recherche (article 21 décret du 2 avril 2002). Demandes 2011 - Conseil scientifique du 28 juin 2011

Tableau 3 – Congrès de fin de thèse et de recherche soumis à l'avis du conseil scientifique

Note

Émetteur Arnaud Roffignon, Directeur général
Référence
Date 24/06/2011

Destinataires Membres du conseil scientifique de l'Inrap
Copies Pascal Depaepe, Anne Augereau, Valérie Pétillon-Boisselier

Objet **Modifications de la démarche de nominations au choix suite au bilan de l'exercice 2009**

Suite au bilan effectué pour la démarche de nominations au choix portant sur l'année 2009, un certain nombre de constats a été effectué et a conduit à des propositions de modifications de la procédure.

Ces modifications ont été proposées aux organisations syndicales au cours d'une réunion de concertation qui a eu lieu le 19 avril 2011.

L'objet de cette note est de les soumettre par écrit pour avis aux membres du conseil scientifique, afin de tenir compte de leurs remarques et de les intégrer dans la mise en œuvre de la procédure de nominations au choix portant sur l'année 2010, qui sera mise en place en 2011.

1/ Les constats

1.1 Application de l'article 8 du décret n°2002-450

Bien que la répartition obtenue sur le bilan du recrutement 2009 soit respectée par filières, elle n'a pas été respectée par catégorie pour les nominations au choix 2009. En proportion, la potentialité d'être nommé au choix était beaucoup plus importante pour la filière administrative que pour la filière scientifique et technique.

De plus, la répartition était déséquilibrée au sein même de la filière scientifique et technique, et le potentiel de nomination était déséquilibré entre les agents de catégorie 3 (pour un passage en catégorie 4) et les agents de catégorie 4 (pour un passage en catégorie 5), pour lesquels le potentiel de nomination était plus important.

1.2 Appréciation par les agents de leur aptitude et application de la moyenne d'appréciation pondérée des supérieurs hiérarchiques pour les dossiers non retournés.

La procédure mise en œuvre pour les nominations au choix 2009 prévoyait que les agents aient la possibilité d'apprécier par eux-mêmes leurs aptitudes à exercer les fonctions de la catégorie supérieure.

D'une manière générale, il a été constaté que la moyenne d'appréciation par les agents était plus élevée que la moyenne d'appréciation par les supérieurs hiérarchiques, ce qui a favorisé les agents ayant effectué cette auto-évaluation facultative.

D'autre part, dans 16% des cas, les dossiers sont restés sans suite après avoir été adressés aux agents. Pour permettre d'apprécier ces dossiers non retournés, il a été décidé d'appliquer à ces dossiers la moyenne pondérée d'appréciation des supérieurs hiérarchiques pour les agents de la filière et de la catégorie. Cette mesure a pu favoriser un certain nombre d'agents, qui, s'ils avaient été appréciés par leur supérieur hiérarchique, aurait pu avoir un niveau d'appréciation inférieur à la moyenne.

1.3 Enveloppe de postes selon le niveau de diplôme requis.

La création d'enveloppes spécifiques par filières permettant de réserver des postes d'une part aux agents possédant le diplôme requis, d'autre part aux agents ne le possédant pas, n'a pas eu l'effet escompté.

Pour la filière scientifique et technique, il a été constaté que le nombre de postes pourvus par des agents rattachés à l'une ou l'autre enveloppe de postes n'avait pas eu d'effet sur la distribution finale. Les postes auraient en effet été distribués de la même manière, sans la mise en place de ces enveloppes.

1.4 Fourniture des CV des agents pour l'avis à rendre par le conseil scientifique

L'absence de fourniture d'un CV par certains agents n'a pas permis de pourvoir la totalité des postes ouverts au titre du bilan 2009.

2. Les propositions de modifications de la procédure de nominations au choix au titre de l'année 2010

2.1 Respect de l'article 8 du décret 2002-450

Pour les nominations au choix de l'année 2010, l'article 8 du décret 2002-450 sera respecté le nombre de postes ouverts à la nomination au choix sera déterminé dans chaque filière par catégorie, dans le respect des quotas.

Au vu du bilan des recrutements 2009, il sera proposé à la nomination au choix un nombre de postes correspondants, par catégorie et filière, au moins à 30% et au plus à 50% du nombre de postes ouverts au recrutement total, ce nombre de postes devant représenter au moins 2/3 du recrutement interne total de la catégorie concernée.

Pour la filière scientifique et technique, le directeur général a décidé que le nombre de postes au recrutement interne représentera 70% du nombre de postes ouverts au recrutement total de la filière en 2010, dont 2/3 au moins seront réservés à la nomination au choix. La répartition sera effectuée par catégorie.

La proportion de postes ouverts au recrutement interne pour la filière administrative a été fixée pour sa part à 30% par le directeur général, ce qui permettra d'opérer un rééquilibrage partiel du potentiel de nomination au choix pour chaque filière.

Cette mesure sera mise en œuvre pour la campagne de nominations au choix au titre des années 2010 et 2011.

Il est cependant apparu que l'application stricte des obligations réglementaires fixées par le décret ne garantissait pas l'équité de traitement souhaitée entre catégories et filières.

Il a donc été proposé une modification de l'article 8 du décret n°2002-450. La modification permettrait de dissocier la procédure de nomination au choix du recrutement. Le nombre de postes ouverts à la nomination au choix serait donc déterminé selon un ratio nombre d'agents promu / nombre d'agents éligibles par catégorie, afin de permettre de garantir l'équité en matière de potentiel à la nomination au choix de chacune des catégories et filières.

Cette mesure de nomination au choix « promu/promouvable » pourrait être mise en œuvre à partir de la campagne de nominations au choix 2012.

2.3 Suppression de l'auto-appréciation par les agents de leur aptitude ainsi que de l'application de la moyenne pondérée aux agents n'ayant pas retourné leurs dossiers.

Cette procédure n'a pas garanti l'équité de traitement et a pu défavoriser les agents qui se sont impliqués dans le dispositif.

Sa suppression a donc été proposée, ce qui aurait pour effet de rendre inutile l'application de la moyenne d'appréciation pondérée du supérieur hiérarchique aux dossiers non retournés, puisque tous les dossiers donneront lieu à appréciation par les supérieurs hiérarchiques.

De plus, cette suppression permettrait de simplifier la procédure, notamment en ce qui concerne la transmission des dossiers.

Néanmoins, il importe que les agents puissent devenir acteurs du processus d'appréciation de leurs compétences. C'est pourquoi, l'appréciation et l'avis du supérieur hiérarchique pour la nomination au choix sera réintégrée dans la démarche d'« entretien professionnel d'évaluation et de formation professionnelle », pour laquelle il est demandé expressément à l'agent de réfléchir sur sa valeur professionnelle et son niveau d'aptitudes professionnelles. Cette dernière mesure pourra être mise en œuvre dès la campagne de nominations au choix 2010 pour la filière administrative et à partir de la campagne 2011 pour la filière scientifique et technique.

2.4 Suppression de la répartition des postes sur deux enveloppes en fonction du niveau de diplôme requis.

Compte-tenu du constat de la non pertinence de la répartition des postes ouverts par enveloppe en fonction du niveau de diplôme requis, il a été décidé de supprimer cette répartition.

2.5 Fourniture des CV des agents pour l'avis à rendre par le conseil scientifique

Une communication renforcée auprès des agents sera effectuée pour permettre un meilleur retour des CV dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne de nominations au choix 2010.

3/4

De plus, afin de pouvoir procéder au pourvoi de l'ensemble des postes ouverts par catégorie, il sera remis au CS un nombre de dossiers avec CV fourni, égal au double du nombre postes ouverts, par catégorie.



Arnaud Koffignon